

BRO DIGRAIN BLOC

Création: 28/03/2002
 Fiche précédente: 17/04/2001
 Date de mise à jour: 30/05/2000

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE*IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU PREPARATION*

DESIGNATION COMMERCIALE	BRO DIGRAIN BLOC
FAMILLE	RODONTICIDE
UTILISATION	LUTTE CONTRE LES RONGEURS*RATS*SOURIS EMPLOI AUTORISE DANS LES JARDINS HOMOLOGATION N°2000348

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

FOURNISSEUR	LODI
ADRESSE	PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY TEL 02.99.08.48.59 FAX 02.99.08.38.68
NUMERO D APPEL D URGENCE	HOPITAL F. WIDAL PARIS 01.40.05.48.48

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCE OU PREPARATION	PREPARATION
CODE PRODUIT	BRO DIGRAIN BLOC

COMPOSANTS APPORTANT UN DANGER

COMPOSANT N°1	BRODIFACOUM
N°CEE	259-980-5
N°CAS	056073-10-0
%P/P	0.001
COMPOSANT N°2	DENATONIUM BENZOATE
N°CAS	3734-33-6
%P/P	0.010

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

R22	NOCIF PAR INGESTION
-----	---------------------

4. PREMIERS SECOURS

SYMPTOMES GENERAUX TYPIQUES DES ANTICOAGULANTS. LE DOCTEUR DOIT CONSULTER LA NOTICE SUR LE "TRAITEMENT DE L'INTOXICATION PAR RODONTICIDES ANTICOAGULANTS".
 EN CAS D'INTOXICATION, MEME PAR INGESTION UNIQUE, IL PEUT ETRE NECESSAIRE D'INSTAURER UN TRAITEMENT PROLONGE SUR PLUSIEURS MOIS PAR LA VITAMINE K1.

S28 APRES CONTACT AVEC LA PEAU OTER TOUS VETEMENTS ET CHAUSSURES SOUILLES.

LAVER LA PEAU A L'EAU ET AU SAVON

S26 APRES CONTACT AVEC LES YEUX LAVER IMMEDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU .CONSULTER UN SPECIALISTE EN CAS DE SYMPTOMES PERSISTANTS.

S46 EN CAS D INGESTION CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN ET LUI OU DE MALAISE MONTRER L'EMBALLAGE OU L'ETIQUETTE.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L INCENDIE

MOYENS D EXTINCTION APPROPRIES	POUDRE MOUSSE CO2, EAU EN BROUILLARD
CONTRE INDIQUEES	EAU
DANGER D INCENDIE	EMISSION DE VAPEURS IRRITANTES ET TOXIQUES
EQUIPEMENT PROTECTION SPECIAL	PORT D UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME

BRO DIGRAIN BLOC

Création: 28/03/2002

Fiche précédente: 17/04/2001

Date de mise à jour: 30/05/2000

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

AUTRES RECOMMANDATIONS

EVITER LE REJET DES EAUX D EXTINCTION DANS L'
ENVIRONNEMENT**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

MESURE APRES DEVERSEMENT

BALAYER OU PELLETIER DANS DES FUTS A DECHETS OU
DES SACS PLASTIQUES. SE PROTEGER DE LA
POUSSIERE. LAVER LA ZONE DE DEVERSEMENT A L'EAU.
LES EAUX DE LAVAGE NE DOIVENT PAS ETRE
DEVERSEES DANS LES CANIVEAUX. ALERTE LES
AUTORITES COMPETENTES EN CAS DE DEVERSEMENT
OU DE DECHARGE INCONTROLEE DANS LE RESAU DES
EAUX USEES.**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

MANIPULATIONS

CONSULTER LA FICHE TECHNIQUE AVANT L'UTILISATION.
S20/21 NE PAS MANGER NE PAS BOIRE ET NE PAS FUMER
PENDANT L'UTILISATION. SE LAVER LE VISAGE ET LES
MAINS AVANT DE MANGER BOIRE OU FUMER. NE PAS
METTRE D'APPATS A PORTEE DES ANIMAUX. MAINTENIR
AU SEC.

STOCKAGE

S3/9/14/49 CONSERVER UNIQUEMENT DANS LE
RECIPIENT D ORIGINE DANS UN ENDROIT FRAIS.
S2 CONSERVER HORS DE PORTEE DES ENFANTS.
S13 CONSERVER A L'ECART DES ALIMENTS ET BOISSONS
Y COMPRIS CEUX POUR ANIMAUX.

EMBALLAGES RECOMMANDES

EMBALLAGE D'ORIGINE, CARTON, EMBALLAGES
PLASTIQUES SI LIEUX HUMIDES

EMBALLAGE DECONSEILLES

AUTRES RECOMMANDATIONS

NE PAS REUTILISER LES EMBALLAGES VIDES. LES
RENDRE INUTILISABLES**8. CONTROLE DE L EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**CORPS
MAINSCOTTE PROPRE CHANGEE REGULIEREMENT
GANTS**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ASPECT

BLOC SOLIDE HYDROFUGE

COULEUR

ROUGE

ODEUR

N/C

POINT ECLAIR

N/C

EXPLOSIVITE

N/C

PRESSION DE VAPEUR

N/C

DENSITE A 20°C

N/C

SOLUBILITE

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABLE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE STOCKAGE

BRO DIGRAIN BLOC

Création: 28/03/2002

Fiche précédente: 17/04/2001

Date de mise à jour: 30/05/2000

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

LA PREPARATION EST CLASSEE NOCIVE PAR INGESTION. LE CONTACT AVEC LA PEAU ET L'INHALATION SONT DES VOIES D'EXPOSITION PEU PROBABLES.

CENTRE ANTIPOISON HOPITAL F. WIDAL PARIS 01.40.05.48.48

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ENVIRONNEMENT DANGEREUX POUR LA FAUNE TERRESTRE.
PLACER LES APPATS SOUS DES ABRIS.

PRECAUTIONS S61 EVITER LE REJET DANS L ENVIRONNEMENT

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L ELIMINATION

S29/56 NE PAS JETER LES RESIDUS A L EGOUT. ELIMINER CE PRODUIT ET SON RECIPIENT DANS UN CENTRE AGREE DE COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX OU SPECIAUX
NE PAS REUTILISER L EMBALLAGE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

VOIE TERRESTRE
VOIE MARITIME NON CLASSE
VOIE AERIENNE
NUMERO ONU
DIVERS

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES

SYMBOLE DE DANGER XN

PHRASES DE RISQUE R22

CONSEILS DE PRUDENCE S2 S13 20/21 S35 S46

16. AUTRES INFORMATIONS

L'UTILISATION DE POSTES D'APPATAGE EST VIVEMENT CONSEILLEE

L ENSEMBLE DES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES MENTIONNEES A POUR BUT D AIDER LE DESTINATAIRE A REMPLIR LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT LORS DE L UTILISATION DU PRODUIT. CETTE ENUMERATION NE PEUT ETRE CONSIDEREE COMME EXHAUSTIVE ET N EXONERE PAS LE DESTINATAIRE DE S ENQUERIR DE TOUTES LES AUTRES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES EVENTUELLES CONCERNANT LA DETENTION ET LA MANIPULATION DU PRODUIT POUR LESQUELLES IL EST SEUL RESPONSABLE

LES RENSEIGNEMENTS PORTES DANS LA PRESENTE FICHE ONT ETE INTRODUITS CONFORMEMENT AUX INDICATIONS PREVUES PAR LES DIRECTIVES 88/379 CEE-PREPARATIONS DANGEREUSES-DU 5 MARS 1991 ET 92/32 CEE-SUBSTANCES DANGEREUSES-DU 30 AVRIL 1992

CETTE FICHE COMPLETE LA NOTICE TECHNIQUE D UTILISATION MAIS NE LA REMPLACE PAS. LES RENSEIGNEMENTS QU ELLE CONTIENT SONT BASES SUR L ETAT DE NOS CONNAISSANCES RELATIVES AU PRODUIT CONCERNE A LA DATE D EDITION

L ATTENTION DES UTILISATEURS RESTE EN OUTRE ATTIREE SUR LES RISQUES EVENTUELLEMENT ENCOURUS LORSQU UN PRODUIT EST UTILISE A D AUTRES USAGES QUE CEUX POUR LESQUELS IL EST